

# Un travail social engagé

**Youcef Boudjemai**

DANS **LE SOCIOGRAPHE 2018/1 N° 61**, PAGES 13 À 24  
ÉDITIONS **CHAMP SOCIAL**

**ISSN 1297-6628**

**ISBN 9782918621393**

**DOI 10.3917/graph.061.0013**

**Date de mise en ligne : 06/03/2018**

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2018-1-page-13?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

*Youcef Boudjemai*

## Un travail social engagé

**L**a question de l'engagement est consubstantielle à la manière dont le travail social a construit son histoire et son identité. Il n'y a d'inventivité de ce champ d'activité que par ses capacités permanentes d'agir face aux réalités nouvelles, constitutives de réponses « hors normes ». Dans cet esprit, le travail social a su être une critique sociale de la condition humaine des « gens de peu », des modes d'intervention établis et des savoirs constitués. Toutefois au cours de ces dernières années, l'évolution des politiques publiques a introduit des mécanismes de normalisation qui ont affecté les pratiques professionnelles, laissant penser à un repli des mobilisations collectives. Dès lors, assistons-nous à l'effacement des formes historiques d'engagement, ou bien la résurgence de nombreux collectifs, depuis les années 1990, incite à la lecture d'un engagement qui emprunte des formes appropriées à la conjoncture historique ?

Le présent texte aborde la question de l'engagement à partir du renouveau de ces collectifs en tant que cadres de mobilisation institués hors des organisations traditionnelles du militantisme que sont les associations et les syndicats. Il privilégie leurs caractéristiques communes, en repérant les principales tensions qui sous-tendent la transformation des régimes de normativité du travail social. Malgré les périodes de reflux qui introduisent une discontinuité des mobilisations, cet engagement collectif participe, en définitive, à une certaine continuité dans la défense des identités professionnelles. Néanmoins, ce texte ne retrace ni la genèse de cette forme de militantisme, ni n'en dresse une typologie complète, tant le paysage est vaste et hétérogène. Il met en exergue les enjeux qui entourent les collectifs, avec les moments particuliers d'institutionnalisation de l'engagement, dont la question de la reconnaissance identitaire n'épuise pas la capacité à faire resurgir de nouvelles causes et formes d'action collective.

## Moments historiques d'institutionnalisation de l'engagement

Une des premières séquences de cette institutionnalisation se réfère à l'obtention, par étape, de la reconnaissance des groupes sociaux professionnels par les pouvoirs publics. Cette reconnaissance publique a contribué progressivement à configurer les contours identitaires de ce secteur d'activité. Cette identité s'est forgée autour de deux fondements, l'indépendance et la légitimité d'action obtenus, au lendemain de la Seconde Guerre, par une clarification du rôle des associations à l'égard de l'État. Cette reconnaissance se réalise dans le cadre d'un compromis qui octroie aux associations une autonomie d'action qui leur permet de se professionnaliser et de se développer. Un cadre partenarial se forge ainsi dans une relation organisée autour d'intérêts mutuels, en évitant d'exacerber l'opposition entre action publique et initiative privée. Leur reconnaissance étant acquise, les associations d'employeurs et de professionnels élargissent leur mobilisation collective à la structuration des professions éducatives. Au cours de la décennie 1958-1968, ce sont les accords de travail de 1958 entre l'Union nationale des associations de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (UNAR) et l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI) qui codifient l'exercice du métier. La signature en 1966 de la convention collective nationale de travail des établissements d'enfants inadaptés et handicapés, et l'instauration en 1967, du diplôme d'État d'éducateur spécialisé marquent le point d'orgue de la réglementation de la profession éducative. Cette période signe également la reconnaissance de l'action syndicale dans la négociation avec les autorités publiques qui vient bouleverser les structures représentatives antérieures.

Auparavant, à la fin des années 1950, les événements politiques liés à la guerre d'Algérie provoquent de nouvelles formes d'engagement liées à la défense d'une éthique et d'une déontologie professionnelle. Le refus d'une douzaine d'assistantes sociales d'être impliquée dans la recherche de « terroristes », lors de l'opération *Casbah*, oblige l'Association nationale des assistantes sociales (ANAS), puis l'ANEJI, à réagir publiquement contre l'instrumentalisation de l'action sociale à des fins policières et militaires. En métropole, la résistance d'une minorité d'assistantes sociales à l'égard de l'intervention sociale étatique de « rééducation » dans les cités de transit, destinée aux familles considérées comme « inadaptées socialement », s'est traduite par la production de

témoignages, au moyen de photographies, de documents écrits ou d'enregistrements sonores, sur les conditions de vie dans ces espaces de relégation sociale. Cette forme de résistance exprime ainsi leur refus d'être assignées à une fonction de contrôle social. Au-delà de leur disparité, ces actes renvoient à une posture commune, celle du refus de se conformer à une prescription estimée contraire aux valeurs qui forment le socle de l'identité professionnelle. Cette défense de la déontologie et de l'éthique n'est pas en soi un acte politique, mais une façon d'être, une posture revendiquée, une conformité avec les règles de la profession et les valeurs personnelles, qui engagent la responsabilité individuelle. Certes, l'éthique et la déontologie dans l'exercice professionnel préexistaient, toutefois elles gagnent peu à peu le secteur. Elles s'affirment avec acuité au seuil des années 1970 face notamment à certaines lois jugées contraires aux valeurs et principes défendus.

À la faveur de la radicalité des idées et des mouvements sociaux post 1968, le système traditionnel de représentation du travail social se fissure sous la poussée d'une critique généralisée de ses institutions et de ses identités professionnelles. Cette radicalité a provoqué des résistances comme elle a produit une dynamique qui amène de nouveaux modèles de référence et la redéfinition des pratiques. Une composante du travail social s'investit sur plusieurs fronts et sous diverses formes, contribuant ainsi à la configuration d'une nouvelle scène d'engagement d'où émergent de nouvelles réalités ignorées jusqu'alors, et des expérimentations sociales menées le plus souvent en dehors des structures sociales et médico-sociales. Ce contexte social et politique se montre favorable à des postures revendiquées par lesquelles s'affirme l'idée d'un travail social, contrasté, multiple, producteur de savoirs et de pratiques, en synergie les unes avec les autres. L'engagement s'institutionnalise ainsi dans une fonction critique du travail social par lui-même et dans les traversées subjectives, individuelles et collectives qui s'enracinent dans le « récit de soi » (EME, 2011). Toutefois, dans les années qui suivent, cette faculté critique sera délégitimée par l'affirmation d'un travail social normatif.

### **Configuration hétérogène et multitude de fronts d'engagement**

La résurgence de collectifs de travailleurs sociaux à partir des années 1990, constitue à la fois le contre coup du processus de normalisation, bouleversant cette autonomie relative, et la tentative de surmonter cette mise à l'épreuve

de la professionnalité. La formation, durant cette décennie, de nombreux collectifs locaux et nationaux, en dehors des syndicats et des associations professionnelles, témoigne de l'existence d'une conflictualité sociale dans le travail social, en opérant un déplacement des modes d'action et des formes d'engagement habituelles. Par-delà la diversité des contextes, des lieux d'émergence, des motifs de création, des discours et des pratiques, ces collectifs apparaissent comme la forme légitime de mobilisation répondant aux nouvelles aspirations. Se distinguant par un certain nombre de caractéristiques communes, ils répondent à une configuration hétérogène dans leurs compositions et leurs effectifs. Certains se sont constitués sur une logique de métier ; d'autres ont opté pour une base sectorielle ou intersectorielle ; d'autres encore réunissent des appartenances en dehors de toute logique catégorielle ou sectorielle. Les adhésions des uns se limitent à quelques membres, d'autres rassemblent plus largement. Leur durée d'existence est le plus souvent éphémère et le recours à un cadre associatif n'assure guère la continuité de la mobilisation en raison d'un cadre organisationnel plus contraignant, peu adapté dans la durée et aux forces militantes. Demeurées en collectifs ou devenues associations, beaucoup de ces structures ont progressivement cessé leur activité, gardant un simple affichage sur Internet. Quant aux raisons des mobilisations, celles-ci se cristallisent autour d'une pluralité de causes dont nous rappellerons ici quelques-unes des plus marquantes.

Au lendemain de la période de forte tension sociale survenue à la fin des années 1980, les assistantes sociales engagent, entre 1990 et 1993, le conflit le plus long de l'histoire du travail social, aboutissant à la grève historique de l'automne 1991. Par son ampleur, sa durée, ses revendications et une organisation indépendante des instances officielles, ce mouvement impulse une dynamique de création de collectifs au sein du travail social. À la fin des années 1990, dans plusieurs départements, des travailleurs sociaux, impliqués dans les luttes pour l'accès au logement des mal-logés et des sans-abris, se regroupent au sein de collectifs tels que le *Collectif 77*, le *Collectif unitaire social parisien des travailleurs sociaux*, le *Réseau des professionnels de l'urgence sociale*, le *Collectif « Urgence, un toit »* ou le *Groupe pour la défense du travail social* (GPS). Cette mobilisation s'organise, par ailleurs, autour du refus des baisses budgétaires de la politique de logement et de la dégradation de l'exercice professionnel.

D'autres collectifs voient le jour dans le but de repenser les postures professionnelles pour ouvrir des alternatives aux conséquences de la politique libérale. C'est dans cet esprit qu'émerge en 1997 le *Collectif unitaire de travailleurs sociaux* (CUTS) où se retrouvent enseignants, chercheurs et professionnels du social. S'opposant à « toute à démarche de type revendicative », ses fondateurs visent à « affirmer un pôle critique et une professionnalité citoyenne » et à une évaluation du travail auprès de l'utilisateur référée à un questionnement du sens de l'intervention plutôt qu'à des critères déconnectés des réalités de terrain (Martin, 1999). De son côté, le *Collectif Malgré tout*, composé de travailleurs sociaux, de chercheurs et de militants, lance en 1998 un manifeste intitulé « Nouvelles pratiques sociales, nouvelles solidarités ». Son objectif porte sur la construction d'un réseau de contre-pouvoir, afin de porter une réflexion sur les expériences alternatives de solidarité et sur une mise en critique des places et rôles assignés.

De son côté, le *Collectif NRV* (Nous restons vigilants) met l'accent sur les évolutions législatives pouvant entraîner une modification du travail social. Il se veut également un espace de réflexion sur un travail social en capacité de dépasser la dissymétrie des relations aidants/aidés. Le collectif *Solidarité active usagers travailleurs sociaux* (SAUTS) milite, quant à lui, pour la coopération avec les usagers, en envisageant, avec d'autres, un « observatoire des droits des usagers » dans les structures d'accueil, afin de dénoncer les situations d'abus de pouvoir, et de promouvoir des formes de participation des usagers aux politiques sociales et au fonctionnement des institutions. Au cours de l'année 2002, un collectif de travailleurs sociaux, psychologues directeurs, formateurs, chercheurs, bénévoles « opposés à la régression générale de la politique sociale » rédige un appel et crée l'association *7, 8, 9 vers des États généraux du social*. Ceux-ci se tiendront en 2004. Il s'agit de redonner l'initiative aux travailleurs sociaux, de « libérer la parole », de recueillir doléances, propositions, témoignages et réflexions afin d'affirmer la capacité de ce secteur à faire irruption dans le débat public. L'association *7-8-9 vers les états généraux du social* se dissoudra après l'événement.

Dans les années qui suivent, de nouveaux collectifs apparaissent sur d'autres fronts de mobilisation, suscités en particulier par plusieurs textes législatifs. Certains se rattachent aux lois sécuritaires qui ont jalonné la décennie 2000. Ces textes, liant prévention de la délinquance et préconisation du dépistage d'enfants, participent d'un traitement pénal des questions sociales, en

amalgamant les difficultés psychologiques durant l'enfance et les dispositions à un devenir délinquant. Constituant une remise en cause de l'éthique et de la déontologie des travailleurs sociaux par une assignation à la délation, ces textes incitent les collectifs locaux à la création, en 2010, du *Collectif national unitaire de résistance à la délation*, qui appelle les salariés et les citoyens à refuser le système de délation que ces textes organisent. Depuis 2009, l'élargissement du champ d'application de la gratification des stages préparant un diplôme en travail social a lourdement pénalisé les étudiants en raison des conséquences financières pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Des collectifs locaux d'étudiants voient le jour, ainsi que des collectifs nationaux tels le *Collectif solidarité travailleurs sociaux* ou le *Mouvement national des étudiants en travail social*. La question récurrente des diplômes en travail social réapparaît entre 2011 et 2013 à la suite des différentes réformes intervenues depuis 2004. Visant à simplifier l'offre existante des métiers du social en diminuant le nombre de filières professionnelles, avec un socle commun de compétences, le nouveau projet de réforme de formation fait l'objet de critiques émanant de collectifs apparus alors. Le *Collectif avenir éduc*, créé en 2014, constate comme d'autres, une absence de concertation préalable et une uniformisation progressive des formations par niveaux de qualification. De son côté le collectif *l'Interrégionale des formatrices et formateurs en travail social* (IRE), né en 2016, porte le débat sur la finalité de la formation et du travail social en lien avec un choix de société. Il réaffirme ainsi la dimension politique du travail social. Ces enjeux ne sont pas sans lien avec le projet de refonte de la convention collective adossé à la réorganisation en profondeur des métiers du travail social et à une modification significative du système de rémunération. Les collectifs qui s'organisent pour la défense des acquis sociaux soulignent le but inavoué d'un projet qui vise à casser les garanties collectives et à baisser le coût du travail. Face à la faible mobilisation sur ces menaces, ils réaffirment, avec les syndicats, la nécessité d'ouvrir le débat dans tout le secteur sur l'avenir de la convention collective. D'autres réalités cimentent les revendications de divers collectifs locaux. Ici et là, la suppression de l'aide sociale à l'enfance pour les mineurs isolés étrangers provoque la réaction de professionnels qui organisent des réseaux de soutien. Ailleurs, les réorganisations de la protection de l'enfance, qui pèsent sur la qualité de l'accompagnement des usagers et les conditions de travail, incitent les professionnels à faire entendre une parole autonome.

## Visibilité et unification des engagements et **travail social normatif**

Les collectifs sont confrontés à deux enjeux majeurs : la visibilité et l'unification des actions. Dès 1997, la création d'une coordination nationale des collectifs de travailleurs sociaux est au cœur des préoccupations. Plusieurs d'entre eux œuvrent à cette perspective. Certains créent en 2010 la *Coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale* qui se constitue en association en 2012. Le *Collectif avenir(s) éduc(s)* et des organisations syndicales se regroupent pour construire une force commune au sein du collectif les *États généraux alternatifs du travail social* (EGATS). En réaction aux *États généraux du travail social* du gouvernement, ce collectif invite les professionnels du secteur à converger autour de journées de réflexion et d'élaboration de luttes dont les synthèses donnent lieu à des résolutions. La dernière fut adoptée en janvier 2017. À défaut d'aboutir à un cadre unitaire, les collectifs collaborent, avec les syndicales et les associations professionnelles les plus actifs, à l'unification des luttes dans l'espace public en intensifiant l'organisation d'actions intersectorielles. Différentes initiatives locales et nationales sont impulsées, ponctuées de journées de mobilisation nationales : octobre 2011, « mois du travail social » ; novembre 2014 : « Debout pour nos métiers » ; décembre 2014 : appel à la manifestation sur le mot d'ordre « On ne gère pas l'autre, on, l'accompagne » ; juin 2015 : journée « Ensemble contre la casse du travail social » ; octobre 2015 : lancement de la première édition des *États généraux alternatifs du travail social* ; juin 2016 : mobilisation pour « la défense de nos métiers et diplômés » ; janvier 2017, journée de rencontre intitulée « Entre le marteau de la déqualification et l'enclume de la marchandisation : Le Travail social ça se défend »...

Réduits le plus souvent à un phénomène récurrent, surgissant au gré des tourments qui affectent le secteur, ces collectifs peinent à être considérés comme des initiatives légitimes. Or leur naissance et leur portée trouvent sens dans l'articulation de deux réalités marquant les décennies 1980 et 1990 : le renouveau des mouvements sociaux et les effets de la recomposition des politiques publiques sur le travail social. Exacerbées par la crise économique sur fond d'un tournant néolibéral qui impose progressivement l'ordre de la concurrence comme principe général de l'organisation sociale, ces décennies voient la montée en puissance de mouvements sociaux dans

différents secteurs d'activité : celui de décembre 1995 signe le renouveau de la mobilisation sociale. Les décennies 2000 et 2010 sont également traversées par une dynamique de mouvements de contestation sociale, avec notamment l'*Appel des appels* en décembre 2008 et *Nuit debout* en 2016. Ces mouvements se singularisent par de nouvelles formes d'engagement marquées par des pratiques d'auto-organisation. Ces pratiques, en rupture avec les cadres d'organisation centralisés, hiérarchisés, bureaucratisés et au pouvoir personnifié, permettent à des secteurs traditionnellement marginalisés de faire entendre leur voix. Toutefois, cet engagement témoigne moins d'un affaiblissement du militantisme politique et syndical que d'une aspiration à ces nouvelles formes d'organisation qui prennent en compte l'émergence d'une multitude de causes.

La seconde réalité se rattache à la transformation des pratiques du travail social émanant de l'évolution du rôle de l'État dans ses modes de régulation. Dans un contexte où le paradigme néolibéral sert de référentiel aux politiques publiques, la redéfinition de ce rôle a conduit à la multiplication de nouveaux instruments d'action publique : décentralisation, reconfiguration des relations contractuelles avec les acteurs publics, parapublics et associatifs. Une nouvelle « gouvernance publique », combinant une logique de « rationalisation » et une « philosophie gestionnaire » de type entrepreneuriale, structure désormais les politiques publiques par un renouveau des normes de gestion. Destinés à naturaliser les modes d'action et les finalités du travail social en légitimant l'intervention étatique, ces nouveaux référentiels ont progressivement transformé l'activité des institutions sociales et médico-sociales en un ensemble de prestations standardisées et de pratiques uniformisées qui obéissent à l'efficacité pragmatique de la performance. Prises entre une étatisation excessive et un marché de plus en plus expansif, les associations sont confrontées au risque de n'être que des instruments de l'action publique. Contraintes à renoncer à leur indépendance sous le poids de la rationalité technico-fonctionnelle et budgétaire, les associations employeurs voient leur légitimité sociale se fragiliser. Du côté des travailleurs sociaux, l'assignation à cette entreprise de normalisation est ressentie comme un affaiblissement de l'agir autonome et des identités professionnelles. La fonction de transmission des identités de métier remplie par les associations s'est amoindrie à l'épreuve de cette normalisation. Le sentiment d'être devenus de simples exécutants est

davantage affirmé dans les institutions sociales et médico-sociales qui n'offrent guère de cadres d'appui aux identités professionnelles.

### **Construction** d'espaces d'autonomie et de subjectivité

Ce renversement des repères historiques a progressivement creusé un décalage profond entre les politiques publiques et les aspirations des professionnels. Mais il a également fait surgir un écart « culturel » grandissant entre dirigeants et praticiens de terrain et plus généralement entre les fonctions hiérarchiques et les fonctions d'exécution. Face à ces évolutions, les réactions sont loin d'être identiques. Entre stratégie d'adaptation, stratégie de résignation et stratégie de résistance visible ou silencieuse, les professionnels adoptent une diversité de conduites. Dans un contexte de fragmentation et de catégorisation d'un secteur marqué par une faible syndicalisation, une disparition d'organisations professionnelles et une baisse d'effectifs pour d'autres, les espaces d'expression se réduisent et entraînent l'affaiblissement de la représentation de certaines professions. Pour autant, des travailleurs sociaux s'organisent par eux-mêmes au sein de collectifs autonomes, sans directives syndicales et professionnelles. Ils expriment une dynamique plurielle qui traduit le besoin d'un espace de représentation, en adéquation avec une aspiration à des modes de participation et de délibération en rupture avec les cadres existants.

Se voulant des instances non juridiques, peu formalisées, reposant sur le refus de la centralité du pouvoir et de toute distinction de statut, ces collectifs tirent leur raison d'être de la nécessité de penser et d'agir en dehors des lieux institués. Envers les syndicats, la majorité des collectifs n'exprime ni opposition, ni concurrence, d'autant plus que certaines actions sont menées en étroite collaboration avec les plus militants et que l'émanation de certains collectifs résulte de l'appui, voire de l'initiative, de la composante la plus critique du mouvement syndical qui voit là d'autres moyens de recrutement et de mobilisation. En direction des associations employeurs, la critique se montre plus radicale à l'égard de celles qui ont fait le choix d'un modèle de gestion entrepreneurial. Pour autant, bon nombre de collectifs évitent toute confusion des cadres d'intervention, d'autant plus que certains cadres de direction sont mobilisés individuellement en faveur des causes défendues.

La formation de collectifs témoigne avant tout d'une nécessaire distanciation avec ces structures pour tenter de construire en toute indépendance un nouveau rapport à la pratique collective. Cette distance prend la mesure de la difficulté à faire du collectif dans les lieux de travail où la performance est devenue le principal agent du sens et où le « nous » s'est rationalisé sous l'effet des théories managériales de l'engagement. L'usage qui est fait du collectif de travail entretient désormais le leurre de l'union dans un même mouvement productif des exécutants, des cadres et des dirigeants. Les intérêts particuliers sont absorbés dans le fantasme totalisant de l'appartenance à la communauté entrepreneuriale, en niant les différences. Le conflit est censé disparaître au profit du consensus. Faire équipe n'est pas une réalité avérée et les institutions ne sont pas par essence démocratiques ; les divisions et les distances sociales ne s'effacent pas dans les interstices institutionnels. Face aux impasses de la construction sociale du travail en équipe, le recours au collectif militant fait de l'engagement un acte d'émancipation par une mise à distance du rôle dévolu et rend pensable, hors les murs, une réappropriation des singularités d'un possible « nous ». Aussi ces collectifs revendiquent d'être des espaces de production d'une autonomie qui s'incarne dans un espace de parole où se confrontent les expériences et les analyses sur les processus de négations des métiers. Ils offrent un espace d'ancrage à un engagement qui permet de concilier les convictions personnelles et professionnelles par la réappropriation d'une parole qui s'autorise d'elle-même en affirmant sa propre subjectivité. Référé à la place occupée institutionnellement, cet engagement questionne ce qui se noue dans le travail, c'est-à-dire la prise en considération des dimensions affectives et idéologiques des rapports établis, consciemment ou non, par le salarié à l'égard de son institution.

## Conclusion

Ces collectifs ne peuvent être réduits à un front protestataire décalé des nouvelles réalités. Leur émergence est constitutive de la reconfiguration sans précédent du travail social. À travers la critique des effets liés aux transformations des conditions d'exercice professionnel, l'engagement majeur des collectifs se structure autour de la résistance contre « la précarité subjective » au travail (Linhart, 2009) et le déficit de la représentation autonome des professionnels. Dans un contexte de développement d'un

management moderniste véhiculant le modèle d'une entreprise sociale consensuelle et homogène, l'enjeu n'est plus de s'interroger sur la raison d'existence du travail social ou de son utilité. Il est dans la défense d'un travail social qui s'engage dans la puissance d'agir autonome, individuelle et collective des travailleurs sociaux dont les identités se trouvent malmenées. Cette conception n'est jamais acquise, elle n'existe que par la mobilisation permanente pour assurer sa reconnaissance.

Dès lors, l'action de ces collectifs peut être appréhendée comme une continuité de l'engagement pour la sauvegarde de pratiques professionnelles portées par les dimensions anthropologique, clinique, politique et historique. Toutefois, cette pratique militante se heurte à ses propres limites : configuration dispersée, existence éphémère, effectifs restreints, finances dérisoires rendent particulièrement fragile, sur le long terme, le maintien de ces collectifs. Cette pratique militante ne peut, dès lors, représenter une alternative aux organisations traditionnelles. Au-delà de leurs faiblesses, ces collectifs offrent néanmoins, à côté d'autres expériences, une tentative de faire exister, dans l'incertitude de leur devenir, des espaces de production d'une autonomie et d'une subjectivité appropriée pour parler des métiers. Si alternative il y a, elle sera à rechercher sans doute dans l'articulation d'une appropriation de la parole politique dans l'espace public et d'une attention portée aux pratiques professionnelles qui font vivre dans les institutions une inventivité du travail social qui rend ces lieux de travail habitables ●

**Youcef Boudjemaï** est directeur du développement associatif.

## Bibliographie

Eme, Bernard, « Postures assignées, usages revendiqués de la *talvera* », in *Journal des anthropologues*, Hors-série, *Postures assignées, postures revendiquées*, 2011, pp. 21-47.

Linhart, Danièle, « Modernisation et précarisation de la vie au travail », in *Papeles del CEIC*, n° 43,

CEIC, (Centro de Estudios sobre la Identidad Colectiva, Universidad del País Vasco), 2009, URL : <http://www.identidadcolectiva.es/pdf/43.pdf>  
 Martin, François, « Création du Collectif unitaire des travailleurs sociaux », in *Futur Antérieur*, n° 41-42, décembre 1997, <http://www.multipitudes.net/Creation-du-Collectif-unitaire-des/>

